

On peut juger de la valeur de l'aide fournie aux étudiants d'université et aux infirmières-élèves si l'on songe que le gouvernement fédéral a versé aux provinces, à cette fin, les sommes approximatives ci-après au cours des dix dernières années:

| <u>Province</u>            | <u>Montant</u> | <u>Province</u>           | <u>Montant</u> |
|----------------------------|----------------|---------------------------|----------------|
| Île du Prince-Édouard..... | 18, 110        | Manitoba.....             | 22, 900        |
| Nouvelle-Écosse.....       | 45, 125        | Saskatchewan.....         | 133, 515       |
| Nouveau-Brunswick.....     | 88, 760        | Alberta.....              | 83, 265        |
| Québec.....                | 566, 235       | Colombie-Britannique..... | 188, 455       |
| Ontario.....               | 212, 955       |                           |                |

En l'année financière 1948-1949, les dépenses du gouvernement fédéral pour aide aux étudiants s'élèvent à \$128,483 en allocations et à \$75,853 en prêts. Bénéficient de ces sommes 440 infirmières-élèves et 2,200 étudiants d'université. Le nombre d'étudiants d'université aidés comprend 406 étudiants en médecine, 88 en art dentaire, 391 en génie, 64 en agriculture et 777 en arts et science.

**Formation d'apprentis.**—Une loi sur l'apprentissage existe dans toutes les provinces; il existe aussi des accords relatifs à l'aide fédérale avec toutes les provinces, sauf l'Île du Prince-Édouard et le Québec. En 1948, plusieurs nouveaux métiers ont été placés sous l'empire des lois.

Maintenant que la formation des anciens combattants touche à sa fin, on a pu s'occuper davantage de l'apprentissage et on a insisté particulièrement sur les métiers du bâtiment, l'industrie de la construction ayant signalé qu'elle se trouvera considérablement handicapée si le nombre d'ouvriers qualifiés n'est pas fortement accru. La Division de la formation s'est maintenue en étroite relation avec l'Association canadienne de la construction et le Conseil de la Conférence nationale paritaire de la construction sur les questions relatives à l'apprentissage dans les métiers du bâtiment. Cependant, malgré tous les efforts déployés par la Division et les provinces en faveur de l'apprentissage en général, les inscriptions globales d'apprentis dans les sept provinces avec lesquelles le ministère du Travail a un accord sur l'apprentissage a baissé de 11,902 le 31 mars 1948 à 10,976 le 31 mars 1949. Le nombre des anciens combattants à l'apprentissage diminue de beaucoup et les inscriptions de jeunes gens qui débutent dans les métiers désignés n'ont pas comblé les vides.

Le ministère du Travail a convoqué en octobre 1948 une conférence des directeurs de l'apprentissage à laquelle ont assisté les directeurs provinciaux de l'apprentissage de toutes les provinces, sauf la Colombie-Britannique. On a fait échange de renseignements et de suggestions et adopté, entre autres, une proposition visant la formation des apprentis en classe. La conférence s'est déclarée favorable à un programme de formation préalable à l'emploi du même genre à peu près que le programme de formation des anciens combattants qui pouvaient suivre en classe des cours plein temps pendant une période de six mois avant de s'embaucher. Le gouvernement fédéral a autorisé ce genre de formation, dont l'adoption par chaque province est facultative. Toutes les provinces avec lesquelles existe un accord ont accepté le principe de la formation préalable à l'emploi, sauf la Saskatchewan.

Le tableau 22, page 740, donne les montants dépensés par le ministère du Travail en vertu d'accords sur l'apprentissage.

**Formation des sans-travail.**—Les accords conclus en 1945 entre le gouvernement fédéral et certaines provinces portent formation et réadaptation des travailleurs qui ont perdu leur emploi. En vertu des accords, le gouvernement fédéral